



Direction  
Référence : EAU-AUT-24-0121  
Dossier suivi par : Service autorisations - NSE  
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Mersch  
Château de Mersch/Place St. Michel  
L-7556 Mersch

Esch-sur-Alzette, le 13 FEV. 2024

### Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Administration communale de Mersch
Objet	Exploitation du forage-captage «Schwartz» (FCC-509-20) à Reckange aux fins d'approvisionnement en eau potable
Localité(s)	Reckange
Commune(s)	Mersch

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

  
Christian Reuter

Service autorisations

Annexe :  
Copie de la demande d'autorisation



Référence AGE : EAU-AUT-24-0121  
Administration de la gestion de l'eau  
Entrée: 02 FEV. 2024  
Réf.:  
\* Cases réservées à l'Administration

### F-AUT-GEN

### Formulaire général de demande d'une autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (article 23)

Veuillez noter que toutes les demandes d'autorisation sont disponibles en version électronique via [www.quichet.lu](http://www.quichet.lu)

Raison de la demande	
<input type="checkbox"/> Nouvelle demande	
<input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement*	N° autorisation accordée : EAU7AUT714/0291
<input type="checkbox"/> Modification**	N° autorisation accordée :
*En cas de renouvellement ou de modification tous les documents sont à introduire (min. 3 exemplaires : 2 exemplaires plus 1 exemplaire supplémentaire par commune territorialement compétente)	
**Voir rubrique documents concernés	

Projet soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE - [www.eie.lu](http://www.eie.lu))

Non  Oui (voir pièces à joindre)

Est-ce que le projet se trouve dans une zone inondable ? (veuillez cocher la case respective):

Non  Oui  HQ 10  HQ 100  HQ extrême

Les zones sont consultables sur le site [www.geoportail.lu/eau](http://www.geoportail.lu/eau) et les niveaux respectifs sont à demander au préalable via [demande.donnees@eau.etat.lu](mailto:demande.donnees@eau.etat.lu)

Est-ce que le projet se trouve dans une zone de protection d'eau potable ?

Zones de protection autour des captages d'eau souterraine (veuillez cocher la case respective):

Non  Oui  I  II  II-V1  III

Zone de protection du lac de la Haute-Sûre (veuillez cocher la case respective):

Non  Oui  I  II A  II B  II C  III

En cas d'exploitation agricole veuillez remplir soit le formulaire F-AUT-AGR ou F-AUT-AGR-ZPS en fonction de votre choix concernant les zones de protections ci-dessus.